



Alexandre de BUCY,
Par la Grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Évêque d'AGEN,

Considérant la nécessité de m'appuyer sur l'expérience acquise depuis plusieurs années sous l'épiscopat de Monseigneur Hubert HERBRETEAU, mon prédécesseur, par les membres des services diocésains,

Considérant que le mandat de Madame Michèle BREUILLÉ en qualité de responsable de la formation est arrivé à son terme le 31 Août dernier ; et que cette dernière accepte de poursuivre cette mission ecclésiale pour un an.

Toutes choses bien considérées en droit et en fait

NOMMONS :

Madame Michèle BREUILLÉ,
responsable du service de formation
pour un an à compter du 1^{er} Septembre 2024.

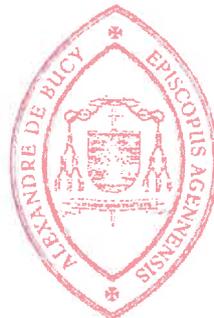
Madame BREUILLÉ exercera son sa mission dans le cadre de la lettre qui lui sera remise ultérieurement.

Donné à AGEN, en l'Évêché, sous notre sceau, notre seing et le contreseing du chancelier du diocèse

L'an de Notre Seigneur 2024, le 2 Septembre.

Par mandement,

Abbé Christophe FONTAÀ,
Chancelier



† Alexandre de BUCY
Évêque